12 avril 2018

**Nomination du nouveau Conseil scientifique de la CNSA,   
présidé par Dominique Argoud**

Le Conseil scientifique de la CNSA est renouvelé au terme de sa 3e mandature. Par arrêté en date du 24 mars, publié au Journal officiel le 12 avril 2018, la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, et la secrétaire d’état chargée des Personnes handicapées, Sophie Cluzel, viennent de désigner conjointement **douze personnalités qualifiées comme membres de ce nouveau Conseil scientifique**.

**La présidence en est confiée à Dominique Argoud**, doyen de faculté, maître de conférences en sciences de l’éducation à l’université Paris-Est Créteil, qui succède ainsi à Marie-Eve Joël. Il sera épaulé par **Amaria Baghdadli**, pédopsychiatre, professeur des universités-praticien hospitalier au CHU de Montpellier, qui est **désignée vice-présidente**,succédant à Jean-Yves Barreyre.Tous deux siègent au Conseil scientifique de la CNSA depuis 2010. Parmi les douze personnalités qualifiées nommées, huit n’y ont jamais siègé.

Outre ce collège de personnalités qualifiées nommées pour quatre ans par les ministres, le Conseil scientifique comprend **des représentants d’institutions impliquées dans la recherche sur le handicap et la perte d’autonomie :** grands établissements de recherche, services statistiques ministériels, sociétés savantes.

Les missions du Conseil scientifique

Le premier Conseil scientifique de la CNSA a été installé en mai 2006. Il assiste le Conseil et la directrice de la CNSA dans la définition des orientations et la conduite des actions de la Caisse, notamment sur les questions d’ordre scientifique et technique. Il est particulièrement impliqué dans la politique et les actions de soutien à la recherche et à l’innovation de la Caisse.

Son originalité tient à sa pluridisciplinarité. Il bénéficie de l’expertise croisée de sociologues, psychologues, anthropologues, économistes, politistes, juristes, médecins, épidémiologistes, spécialistes des sciences et techniques de l’information et de la communication, statisticiens.

En 2018, il participera à l’organisation des 5es rencontres scientifiques de la CNSA **« De l’expérience à l’expertise : Comment mieux repérer, mieux mobiliser les savoirs expérientiels ? »** qui se tiendront les 17 et 18 octobre à Paris (Montrouge).

Consultez [le site internet](https://www.cnsa.fr/soutien-a-la-recherche-et-a-linnovation/le-conseil-scientifique) pour connaitre le détail de ses missions.

* À propos de la CNSA

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public dont les missions sont les suivantes :

* Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, des conférences des financeurs de la perte d’autonomie, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux, soutien à la modernisation et à la professionnalisation des services d’aide à domicile.
* Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge ou le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources.
* Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation : échange d'informations, mise en commun des bonnes pratiques entre les départements, soutien d'actions innovantes, développement d'outils d'évaluation, appui aux services de l'État dans l'identification des priorités et l'adaptation de l'offre.
* Assurer une mission d'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches.
* Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2018, la CNSA gère un budget de plus de 25 milliards d'euros.

**Contact presse**

**Aurore Anotin – CNSA**

Tél. : 01 53 91 21 75

[aurore.anotin@cnsa.fr](mailto:aurore.anotin@cnsa.fr)